



Le Département agit pour la préservation
et la valorisation du patrimoine naturel

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « LE MARAIS DU LUTIN »

Enquête publique

du 17 octobre au 17 novembre 2022
INFORMEZ-VOUS ET PARTICIPEZ !

DOSSIER D'INFORMATION

LE MARAIS DU LUTIN AUJOURD'HUI



Situé au creux de la plaine alluviale de la Seine à Moret-Loing-et-Orvanne, l'Espace naturel sensible (ENS) départemental du Marais du Lutin est composé d'une mosaïque de milieux aquatiques, humides et secs (berges arborées de la Seine, annexes hydrauliques dit « le Lutin » et son annexe secondaire, roselières, mégaphorbiaies, iriçaie, prairies et boisements humides).

Cette diversité lui permet d'accueillir une flore et une faune particulièrement riches, et de découvrir les paysages naturels de la plaine alluviale de la Seine.

Afin de conserver tous ces atouts de manière pérenne, le site naturel nécessite la réalisation de divers travaux.

La sauvegarde de ce patrimoine naturel, dans un contexte urbain dense dans la plaine alluviale de la Seine, est un véritable enjeu. D'une part, en étant un dernier témoin local de l'écologie et des écosystèmes de plaine alluviale qui tendent à se raréfier. D'autre part, en étant un atout pour le cadre de vie des habitants.

Sur le plan culturel, le paysage de la confluence de la Seine et du Loing a été, à plusieurs reprises, le sujet d'inspiration de peintres impressionnistes. Le Marais du Lutin fait d'ailleurs partie du périmètre du site classé « Confluent de la Seine et du Loing », créé par décret du 5 mai 1987 au motif de son envergure « Pittoresque ».



Péniche à Saint-Mammès, Pierre-Eugène Montezin (XIX^e)



Les petits prés au printemps, Alfred Sisley (1881)



Point de vue sur Saint-Mammès depuis le sentier de contre-halage de l'ENS du Marais du Lutin photo : atelierskosmes, (2018)

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

Un projet d'aménagement et de restauration écologique essentiel pour la préservation du site

Vues aériennes du site Avant travaux



Après travaux



Les objectifs du projet

Aménagement des entrées du site



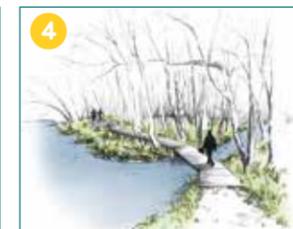
Restauration des paysages



Restauration du lit naturel du Lutin



Amélioration des sentiers



source : Kosmes

Le Département est engagé dans la protection de son patrimoine naturel via sa politique « Espace naturel sensible » (ENS) Il a pour objectif d'assurer la conservation écologique à long terme de l'ENS du Marais du Lutin.

Objectifs : Restaurer - Reconquérir - Rénover

- Restaurer les paysages d'antan ;
- Reconquérir la biodiversité ;
- Faire revivre le marais ;
- Rénover les accès au site et aux sentiers de promenade.

Des travaux d'envergure : Coupes d'arbres - Travaux hydrauliques - Aménagement

De septembre 2024 à novembre 2026

- Coupes de peupliers d'anciennes cultures abandonnées pour éclaircir le paysage et permettre le retour d'une faune et d'une flore plus riches ;
- Coupes des arbustes envahissants qui font progressivement disparaître le marais ;
- Amélioration de la connexion entre le Lutin et la Seine pour lutter contre les inondations ;
- Installation de pontons et passerelles pour améliorer l'accès au site et le confort des sentiers.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

Un projet d'aménagement et de restauration écologique essentiel pour la préservation du site

Vue aérienne du projet



La restauration des prairies et des zones de roseaux



La petite violette
Botanilla dia



Euphorbe à ombelles jaunes
Euphorbia flavicomis



Rousserolle effarvée
Acrocephalus scirpaceus

La restauration des zones humides



Brochet
Esox lucius



Petit nénuphar
Hydrocharis morsus ranae



Cordulie métallique
Somatochlora metallica

Préservation des boisements les plus intéressants écologiquement



Chêne pédonculé
Quercus robur



Ampedus nigroflavus
Coléoptères



Aulne glutineux

La transformation des paysages au fil du temps :

Au début du 20^e siècle, le site était largement composé de prairies et pâtures apportant au site sa biodiversité et son caractère pittoresque. Au cours de la seconde moitié du 20^e siècle, la culture du peuplier remplace peu à peu les pratiques agricoles liées à l'élevage. L'abandon de ces pratiques entraîne un enrichissement progressif qui uniformise les types de végétations du site et menace sa biodiversité et son paysage.

Pour préserver le Marais du Lutin, des travaux de coupes d'arbres sont nécessaires :

- Les coupes sont localisées sur les secteurs composés d'arbres plus jeunes et présentant moins d'intérêt écologique ;
- Les plus vieux boisements d'intérêts patrimoniaux sont conservés.

Les bénéfices de ces travaux :

- Les coupes permettront la restauration des prairies, des zones de roseaux, des boisements alluviaux, du marais et des berges ;
- La diversification des milieux rééquilibrera naturellement la diversité écologique du site et permettra le retour aux paysages variés d'antan.

L'évolution des paysages

1950 : paysages ouverts et agricoles



1980 : cultures de peupliers et enrichissement



2010 : paysages fermés et boisés



- Boisements
- Cultures de fruitiers et de peupliers
- Prairies et pâtures
- Périmètres de déboisements du projet

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

Des travaux hydrauliques pour faire revivre le marais

Les travaux hydrauliques ont pour but de réhabiliter les écoulements naturels du Lutin vers la Seine. Ils conduiront également à restaurer les qualités écologiques du marais.

Des opérations de terrassement sont nécessaires pour :

- Reconnecter le marais et la Seine ;
- Rouvrir et approfondir l'ancien chenal ;
- Façonner et déboiser les berges en pentes douces.

Les bénéfices de ces travaux :

- Redonner au marais son rôle naturel de lutte contre les inondations ;
- Redynamiser les zones humides permettant le développement de la biodiversité ;
- Recréer des habitats favorables pour la fraie des poissons venant de la Seine.

Les enjeux et les travaux prévus pour la restauration hydraulique de l'ENS du Marais du Lutin

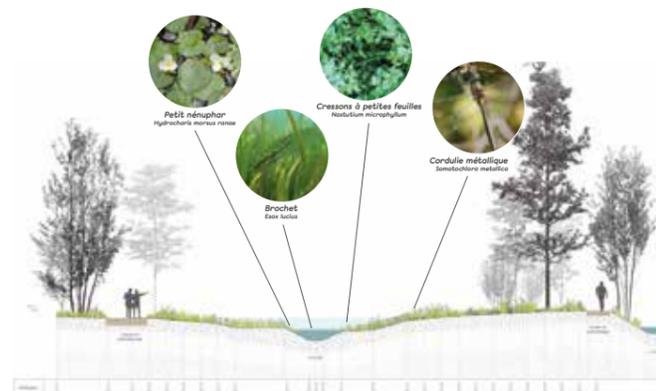
État existant : pas de connexion hydraulique entre la Seine, le Lutin et son annexe



État après travaux : création de connexions hydrauliques entre la Seine, le Lutin et son annexe



Les espèces et milieux favorisés par les nouveaux aménagements

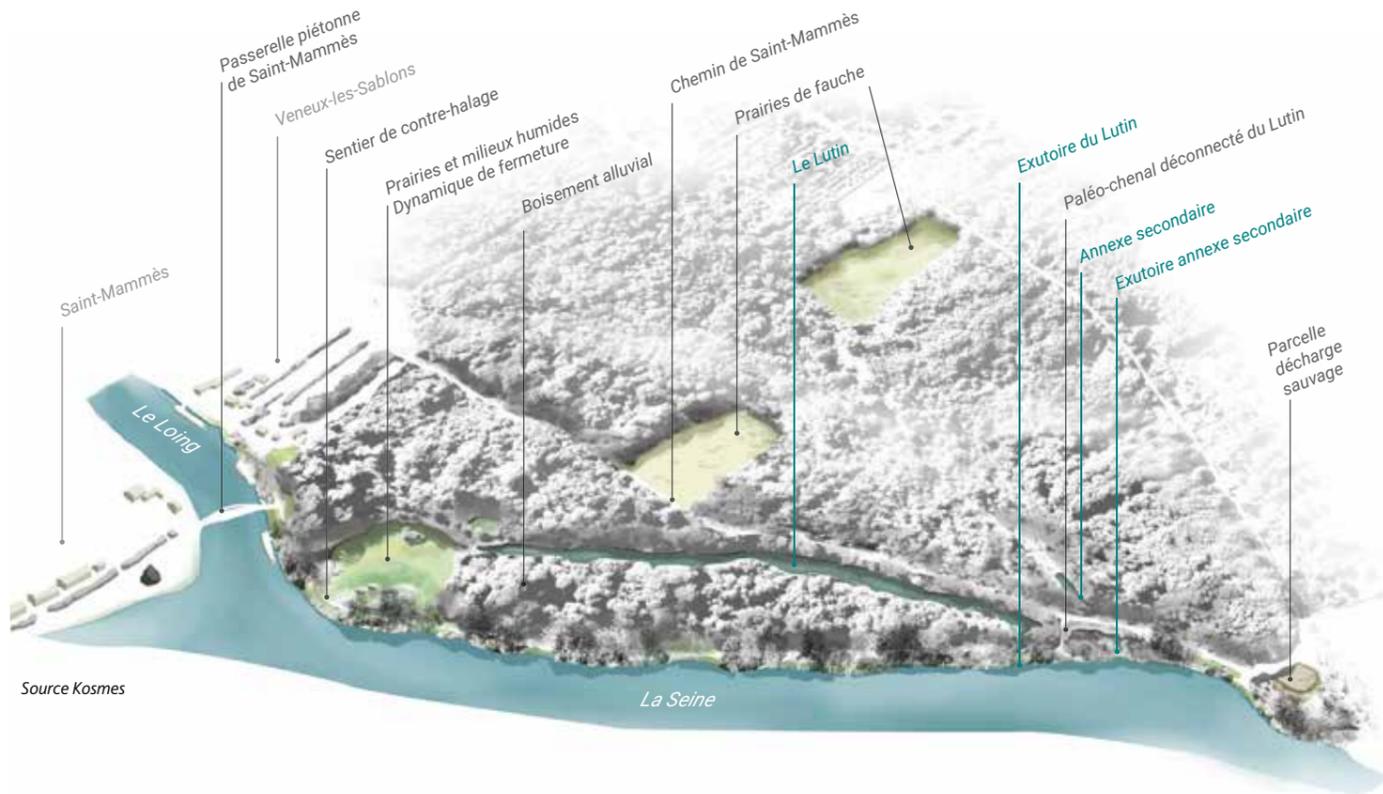


La restauration du lit naturel du Lutin



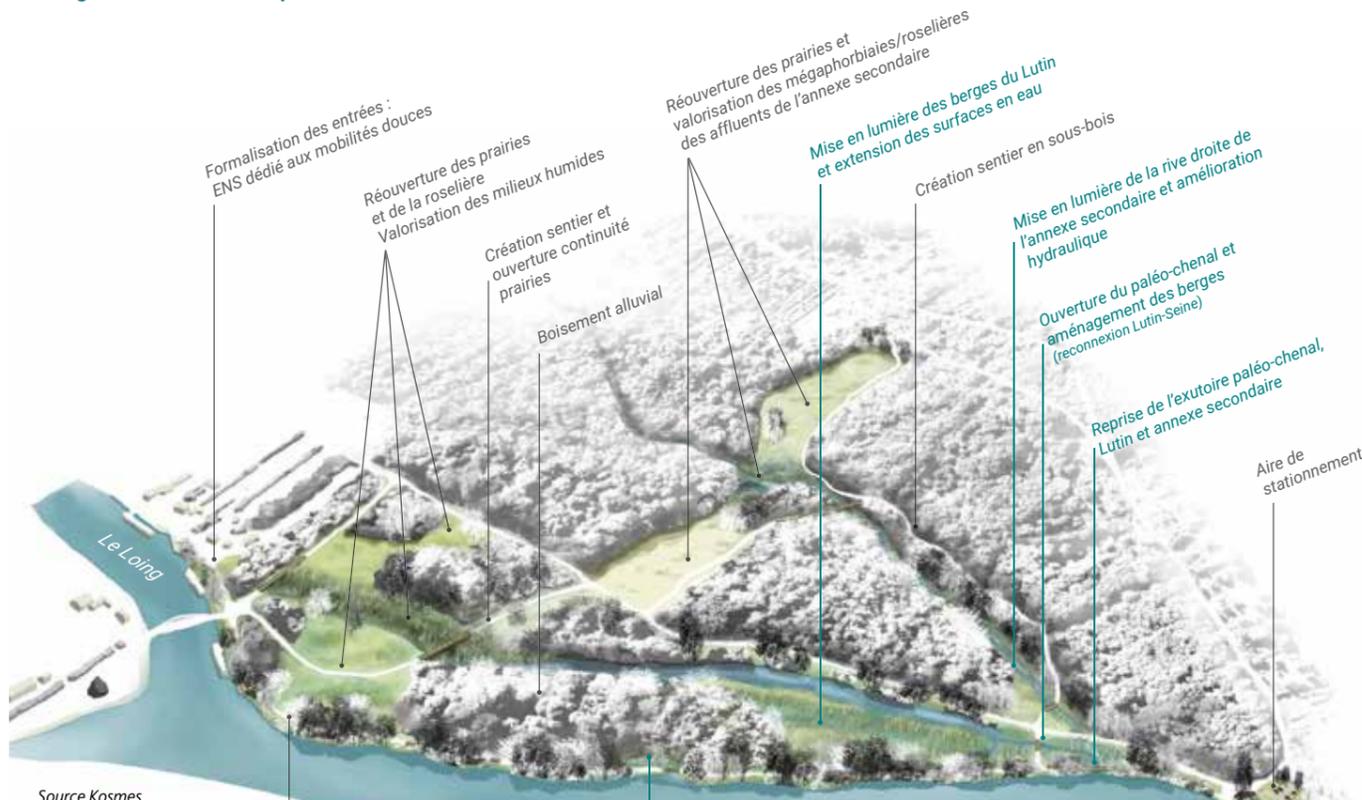
LE MARAIS DU LUTIN AVANT ET APRÈS LES TRAVAUX

Vue de l'état existant du site



Source Kosmes

Projection du site après travaux



Source Kosmes

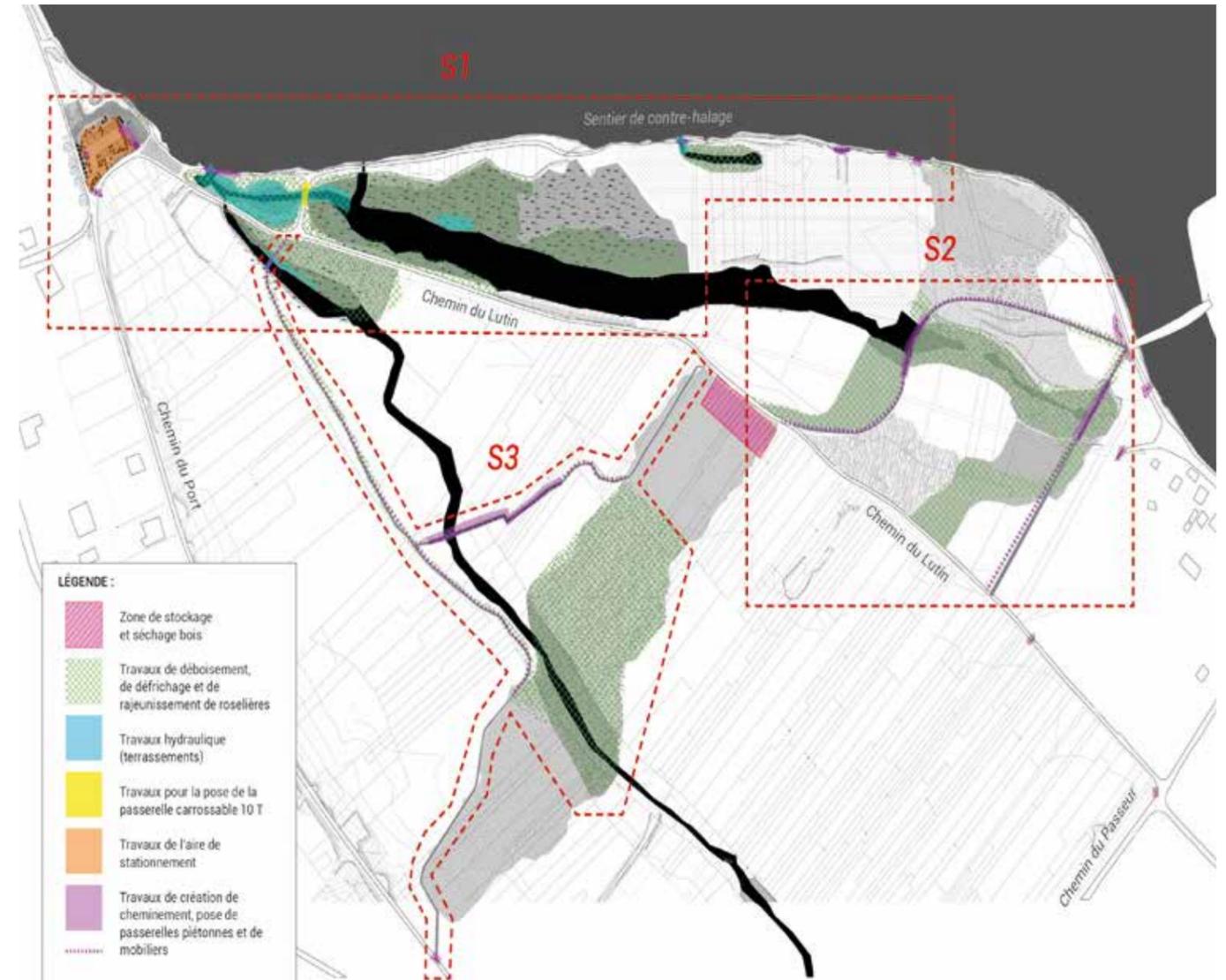
LA PLANIFICATION DES TRAVAUX

Le phasage des travaux a été établi afin de prendre en compte les contraintes suivantes :

- Éviter de réaliser des travaux au cours des périodes de reproduction et d'hibernation de la faune et de la flore ;
- Effectuer les travaux hydrauliques et la pose des pontons et passerelles ;
- Réaliser en amont des travaux hydrauliques les opérations de déboisements ciblés ;
- Limiter le nombre d'engins sur le site au même moment.

Au regard de ces éléments, il est prévu de réaliser les travaux sur une durée de deux ans, mais au cours de deux périodes d'intervention (août à novembre).

Trois secteurs (S1-S2-S3) de travaux ont été définis. La première année sera dédiée aux opérations d'abattage et de coupes sélectives. La deuxième année permettra d'exécuter les travaux hydrauliques et les aménagements liés à l'accueil du public.



Source Kosmes

APRÈS LES TRAVAUX, L'OUVERTURE AU PUBLIC

Enquête publique et travaux

- 2022 : enquêtes publiques
- 2023 : études d'exécution des travaux
- Sept. à oct. 2024 : opérations de défrichement
- Sept. à nov. 2025 : travaux hydrauliques et d'accueil du public

Ouverture gratuite au public, animation et gestion

- 2026 : ouverture au public en continu 7j/7j, 24h/24h
- Programmation d'animations pédagogiques ;
- Projet d'interprétation du site participatif ;
- Mise en œuvre d'opérations de gestion des milieux naturels et de sécurisation des aménagements destinés à l'accueil du public ;
- Suivi écologique du marais.



Sortie pédagogique sur un Espace naturel sensible



Animations artistiques



Gestion du site pour l'accueil du public

Le coût du projet :

Le coût total des travaux est évalué à 485 000 € HT (Étude de projet 2020) financé par le Département, La Région Ile-de-France et L'Agence Eau-Seine-Normandie.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- Expliciter les principes d'aménagement du marais du Lutin ;
- Apporter des éléments d'information au public sur les conditions de réalisations des travaux ;
- Associer les citoyens à une décision participant à la modification de leur environnement ;
- Permettre au plus grand nombre de faire connaître ses observations sur les objets du projet soumis à enquête publique

Comment m'informer et contribuer ?

• Assistez à la réunion publique :

En mairie déléguée de Veneux-les-Sablons

Place du 11 Novembre 1918
77250 Moret-Loing-et-Orvanne

- Jeudi 20 octobre à 18h30

• Rencontrez le commissaire enquêteur :

En mairie de Moret-Loing-et-Orvanne

- le lundi 17 octobre 2022 de 09h à 12h
- le samedi 29 octobre 2022 de 09h à 12h
- le jeudi 17 novembre 2022 de 14h30 à 17h30

En mairie de Saint-Mammès

- le lundi 14 novembre 2022 de 14h30 à 17h30

• Consultez le dossier d'enquête :

En mairie de Moret-Loing-et-Orvanne

En mairie de Saint-Mammès

- Le site de la Préfecture : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquete-publiques
- Le site du Département : <https://seine-et-marne.fr/fr/enquetes-publiques/projet-amenagement-marais-lutin>

• Déposez un avis :

Sur le registre électronique accessible sur <https://seine-et-marne.fr/fr/enquetes-publiques>

Par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur Jacky HAZAN, mairie de Moret-Loing-et-Orvanne, 26 Rue Grande, 77250 Moret-sur-Loing-et-Orvanne

Les registres papiers sont disponibles dans les Mairies de Moret-Loing-et-Orvanne et Saint-Mammès

• Participez à une visite de présentation du projet sur site au marais du Lutin :

- le samedi 22 octobre 2022 à 10h ou
- le mercredi 2 novembre 2022 à 14h.

Rendez-vous au pied de la passerelle piétonne, quai du Loing à Veneux-les-Sablons.

Stationnement recommandé : Place de la Bosse à Saint-Mammès

Projection de l'entrée sud du site



COMPRENDRE LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Trois enquêtes sont ouvertes par un même arrêté préfectoral et font l'objet d'un même avis d'ouverture, sous la responsabilité d'un même commissaire enquêteur, mais chacune des enquêtes reste régie par ses propres règles et présentée dans trois dossiers différents.

Dossier d'enquête publique conjointe

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Enquête parcellaire

Dossier d'enquête relative au permis d'aménager

Dossier n°1 : L'utilité publique du projet

L'intérêt d'un projet public se mesure aux bénéfices qu'il apporte, en termes d'amélioration de la situation sociale, économique, écologique.

Au demeurant, les aménagements réalisés dans le cadre du projet peuvent avoir des conséquences sur la propriété privée, pour les activités humaines, pour la nature, pour le patrimoine culturel ou pour l'organisation du territoire. Lorsqu'ils sont notables, ces impacts diminuent l'intérêt du projet.

Le coût financier du projet est également une donnée importante pour juger de son intérêt. Lorsqu'un projet d'intérêt public présente plus d'atouts que d'inconvénients, il est déclaré d'utilité publique.

Cette enquête est désignée sous le terme d'enquête préalable, sous-entendu, préalable à la déclaration d'utilité publique.



Dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, le Département présente les caractéristiques de son projet d'aménagement afin de justifier de son intérêt public :

- L'intérêt d'aménager le marais du Lutin ;
- L'intérêt de réaliser certaines opérations de défrichage et de travaux hydrauliques pour préserver l'identité patrimoniale du site menacé ;
- Les mesures adoptées pour limiter les impacts du projet ;
- Les dispositions administratives nécessaires à la réalisation du projet ;
- L'estimation du coût du projet

Dossier n°2 : La cessibilité des emprises

La réalisation d'un projet public peut nécessiter l'acquisition de terrains privés. Pour acquérir ces espaces, le maître d'ouvrage doit justifier de leur utilité pour la réalisation des aménagements du projet.

La mise en œuvre du projet d'aménagement du Marais du Lutin impose l'acquisition des espaces nécessaires à la restauration paysagère, écologique et hydraulique du marais et à la réalisation des aménagements destinés à l'accueil du public dans des conditions sécurisées.

Au total, 78 parcelles d'une surface totale d'environ 6 hectares sont concernées par ces acquisitions.

Ces acquisitions sont présentées dans une enquête particulière destinée à informer et entendre les ayants droits concernés (propriétaires, usufruitiers, successibles...).

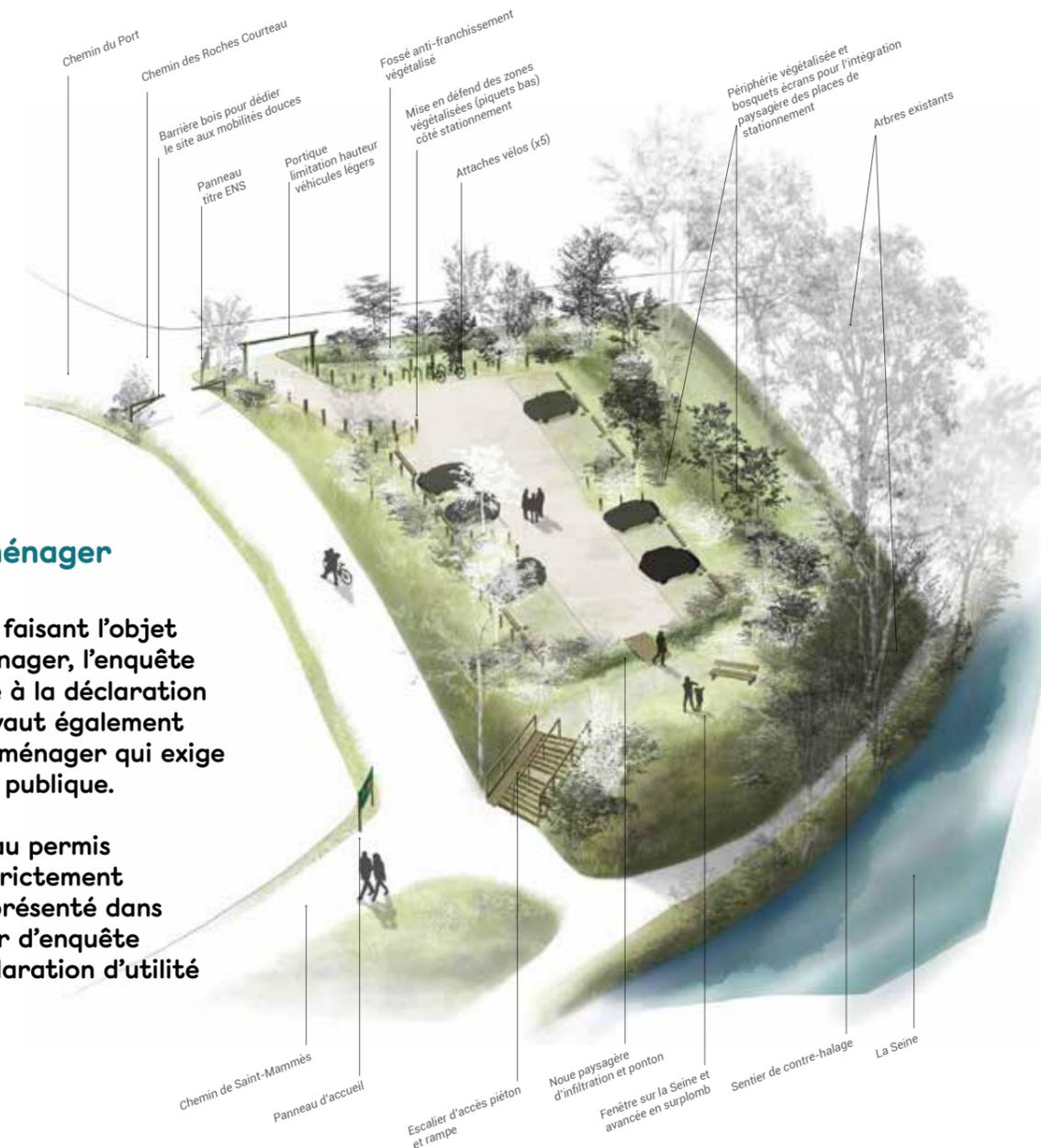
Cette enquête (désignée sous le terme d'enquête parcellaire) concerne une centaine de personnes.

Une fois la cessibilité des emprises du projet prononcée, le Département de Seine-et-Marne pourra acquérir les terrains concernés à l'amiable ou, à défaut, après sollicitation du juge de l'expropriation.

Dossier n°3 : Le permis d'aménager

Le présent projet faisant l'objet d'un permis d'aménager, l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique vaut également pour le permis d'aménager qui exige aussi une enquête publique.

Le projet soumis au permis d'aménager est strictement identique à celui présenté dans le cadre du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.





Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département

CS 50377

77010 Melun cedex

01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

